

PAR COURRIEL

Québec, le 16 janvier 2026

N/Réf. : 2026-10039

OBJET: Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1)

Madame,

Nous faisons suite à votre demande d'accès reçue le 6 janvier 2026, visant à « *to request information regarding the following data for each female facility which holds, ideally disaggregated by individual prisoner, for the last 5 years for which data are available :*

1. *Self-harm counts*
2. *Suicide counts*
3. *Purposeful activity outside of the cell (e.g., hours/days spent in activities outside the cell per prisoner)*
4. *Prison population (total number of prisoners)*
5. *Prison capacity (number of available prisoner places)*
6. *Demographic information of prisoners, including age, ethnicity, gender, nationality, disability status, religion, sentence length, offence type, education level, employment status before incarceration, housing status before imprisonment, relationship status, remand/convicted status, security classification, or any other demographic information available. »*

Pour **les points 1 et 3**, le ministère de la Sécurité publique (MSP) n'a pas repéré des documents visés par votre demande. En vertu de l'article 1 de la Loi sur l'accès, nous sommes dans l'impossibilité d'y donner suite.

Concernant **les points 2, 4 et 5**, nous vous transmettons les documents repérés par le MSP qui répondent à votre demande et qui vous sont accessibles. Prendre note que ces documents ont été extraits des études de crédits, lesquelles sont publiées pour consultation sur le site de l'Assemblée nationale du Québec.

...2

Pour **le point 6**, le MSP a repéré un document visé par votre demande, lequel ne peut vous être communiqué, car il s'agit d'un document (ébauche) qui est en processus de validation, en application de l'article 9 de la Loi sur l'accès, nous sommes dans l'impossibilité de donner suite à votre demande.

À noter que ce document sera éventuellement publié sur le site Quebec.ca une fois qu'il aura été validé. Le document devrait être publié d'ici la fin du mois de janvier. En vertu de l'article 13 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons à consulter la version 2018-2019 qui s'y trouve.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/services-correctionnels/profil-clientele-correctionnelle/profil_corr_inuits_2018-2019.pdf

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (articles 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Responsable substitut de la Loi sur l'accès aux documents,

Original signé

Annie Girard

p. j. Articles de la loi et avis de recours en révision

Chapitre A-2.1

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

CHAPITRE I APPLICATION ET INTERPRÉTATION

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents : écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;

2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;

3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

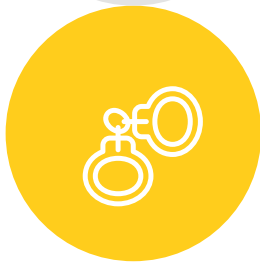
c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Ministère
de la Sécurité
publique

Profil des Inuits confiés aux services correctionnels en 2018-2019





Profil des Inuits confiés aux services correctionnels en 2018-2019



1 099 Inuits

accusés ou condamnés ont été pris en charge par les Services correctionnels du Québec [+ 10 %]¹

Moyenne d'âge

**71 % D'INUITES
DE 25 À 49 ANS [+ 2 PTS]**

La proportion de jeunes adultes diminue de six points de pourcentage par rapport à 2015-2016.



430 personnes
En établissement de détention [- 12 %]



301 personnes
Dans la communauté [+ 17 %]



368 personnes
En détention et dans la communauté [+ 43 %]



25 %
sont des femmes



Santé

Peu d'Inuits présentent des problèmes de santé physique ou mentale. Un sur dix prend des médicaments d'ordonnance.



Intégration sociale

Ces personnes montrent une faible intégration sociale, un faible niveau de scolarité et une forte proportion d'entre elles sont célibataires.

Plus de la moitié ont des antécédents judiciaires.

¹NOTES

Données de 2018-2019.

L'information entre crochets indique la variation par rapport aux données de 2015-2016.

La variation des pourcentages est calculée en point de pourcentage (pt ou pts).



Personnes incarcérées

Nombre de peines et de personnes



514
nouvelles peines
d'incarcération [- 4 %]



798
Inuits ont été détenus
au moins un jour [+ 7 %]

Type de peines imposées

76 % courtes
peines

19 % longues
peines [- 2 pts]

Durée moyenne des séjours

Longues peines **252 jours** [+ 115 jours]

Courtes peines **65 jours**

Détention provisoire **24 jours**

Taux d'incarcération

**83 Inuits
DÉTENUS**
/100 000 habitants

Les Inuits vivant seuls
et ceux qui sont célibataires
présentent des taux
d'incarcération nettement
plus élevés.



Infractions
liées à la détention

Les infractions
les plus fréquentes
sont les voies de fait,
les agressions armées
et l'omission de se
conformer à un engagement.

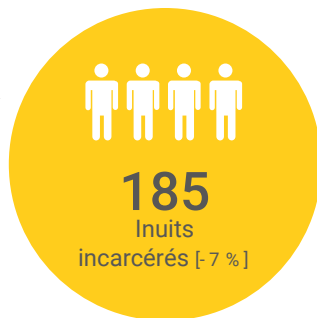
Population moyenne quotidienne



42 %

en détention provisoire [- 9 pts],
majoritairement détenus dans
les établissements de détention de :

- Amos
- Saint-Jérôme
- Leclerc de Laval



38 %

purgent une longue peine [+ 9 pts] dans les
établissements de détention de :

- Saint-Jérôme
- Leclerc de Laval



Personnes suivies dans la communauté

Nombre de suivis et de personnes²

38 %

découlent d'une ordonnance d'heures de service communautaire [+ 7 pts]

42 %

découlent d'une probation avec surveillance [+ 9 pts]



Nombre moyen de dossiers actifs³



414
suivis de probation
[+ 173 dossiers]



+ 99
suivis pour les autres mesures



297
suivis d'heures de service communautaire
[+ 71 dossiers]

Environ un sursis sur six et trois libérations conditionnelles sur dix ont été révoqués.

Direction des services professionnels correctionnels (DSPC)

La quasi-totalité des suivis pour une mesure sentencielle⁴ est assurée par la DSPC Nord du Québec.

Deux DSPC ont fait la majorité des suivis pour une mesure correctionnelle : Nord du Québec et Montréal Sud-Ouest.

DURÉE MOYENNE DES SUIVIS



Probation



Service communautaire



Emprisonnements avec sursis et libération conditionnelle

INFRACTIONS COMMISES AYANT MENÉ À UNE MESURE SENTENCIELLE

Trois infractions se démarquent :

1

Les voies de fait

2

Les agressions armées

3

Le défaut de se conformer à une ordonnance de probation

Taux de suivi – Mesures sentencielles



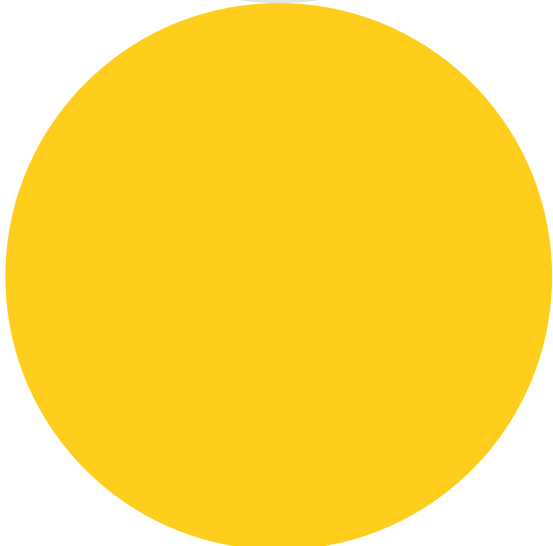
69
Inuits suivis
/1 000 habitants
[+ 12 Inuits]

- Les célibataires
- Les hommes
- Les Inuits vivant seules

ont des taux de suivi plus élevés

NOTES

2. Une personne peut avoir fait l'objet de plusieurs suivis au cours de l'année (p. ex. un sursis suivi d'une probation).
3. Une personne peut avoir fait l'objet de plusieurs suivis au cours de l'année (p. ex. un sursis suivi d'une probation).
4. Mesure sentencielle : probation, sursis ou travaux communautaires. Mesure correctionnelle : permission de sortir et libération conditionnelle.



Question **219**

Le nombre de suicides et le nombre de tentatives de suicide par établissement et par année pour les cinq dernières années.

ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION	2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025 ¹	
	Décès	Tentatives	Décès	Tentatives	Décès	Tentatives	Décès	Tentatives	Décès	Tentatives
Amos	-	1	-	2	-	-	-	2	-	2
Baie-Comeau	-	-	-	-	-	-	-	2	-	3
Hull	1	4	1	-	1	3	-	2	-	2
Leclerc de Laval	-	2	1	2	-	7	1	2	-	10
Montréal	6	6	2	16	1	14	6	11	-	1
New Carlisle	-	1	-	-	-	1	-	3	-	-
Percé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Québec (secteur féminin)	-	-	-	-	1	6	-	-	-	1
Québec (secteur masculin)	2	24	-	13	1	8	1	10	-	4
Rimouski	-	-	1	2	1	1	-	1	-	-
Rivière-des-Prairies	2	8	2	12	1	18	1	3	2	6
Roberval	-	3	-	3	-	-	-	3	-	3
Saint-Jérôme	2	6	1	3	-	3	-	-	1	2
Sept-Îles	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-
Sherbrooke	2	6	1	7	3	3	-	2	-	1
Sorel-Tracy	-	4	-	1	1	2	-	4	-	4
Trois-Rivières	2	3	1	3	-	3	2	3	-	5

¹ Au 31 janvier 2025.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : GESTION DU SYSTÈME CORRECTIONNEL - 03.01 - 03.02 - SERVICES CORRECTIONNELS

QUESTION 105 : Le nombre de places occupées pour chaque établissement de détention au 31 mars 2020; ventilation par condamné et prévenu.

ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION	PLACES OCCUPÉES ¹	
	Condamnés	Prévenus
Amos	40	138
Baie-Comeau	27	25
Hull	118	83
Leclerc de Laval ²	98	85
Montréal	641	556
New Carlisle	43	30
Percé	42	-
Québec (femme)	34	18
Québec (homme)	252	251
Rimouski	48	59
Rivière-des-Prairies	25	373
Roberval	109	68
Sept-Îles	22	20
Sherbrooke	116	89
Sorel	126	102
St-Jérôme	268	127
Trois-Rivières	127	86

¹ Le nombre de places occupées correspond au nombre de personnes présentes excluant les peines discontinues à 23h59 le 31 mars 2020.

² Depuis mai 2017, la clientèle est exclusivement féminine.

* Pour les années antérieures, veuillez vous référer aux cahiers de l'Étude des crédits antérieurs.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : GESTION DU SYSTÈME CORRECTIONNEL - 03.01 - 03.02 - SERVICES CORRECTIONNELS

QUESTION 139 : Le nombre de places occupées pour chaque établissement de détention au 31 mars 2021; ventilation par condamné et prévenu

ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION	PLACES OCCUPÉES ¹	
	Condamnés	Prévenus
Amos	47	141
Baie-Comeau	23	14
Hull	70	87
Leclerc de Laval ²	77	89
Montréal	369	564
New Carlisle	28	19
Percé	7	10
Québec (femme)	13	16
Québec (homme)	224	236
Rimouski	42	32
Rivière-des-Prairies	98	354
Roberval	95	81
Sept-Îles	12	19
Sherbrooke	86	98
Sorel	122	139
St-Jérôme	151	139
Trois-Rivières	100	107

¹ Le nombre de places occupées correspond au nombre de personnes présentes excluant les peines discontinues à 23h59 le 31 janvier 2021.

* Pour les années antérieures, veuillez vous référer aux cahiers de l'Étude des crédits antérieurs.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : GESTION DU SYSTÈME CORRECTIONNEL - 03.01 - 03.02 - SERVICES CORRECTIONNELS

QUESTION 173 : Le nombre de places occupées pour chaque établissement de détention au 31 mars 2022; ventilation par condamné et prévenu.

ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION	PLACES OCCUPÉES ¹	
	Condamnés	Prévenus
Amos	44	155
Baie-Comeau	10	31
Hull	79	103
Leclerc de Laval	80	102
Montréal	382	701
New Carlisle	41	26
Percé	34	-
Québec (femme)	11	15
Québec (homme)	224	302
Rimouski	47	43
Rivière-des-Prairies	64	394
Roberval	88	113
Sept-Îles	9	17
Sherbrooke	107	118
Sorel	131	172
St-Jérôme	192	170
Trois-Rivières	88	117

¹ Le nombre de places occupées correspond au nombre de personnes présentes excluant les peines discontinuées à 23h59 le 31 janvier 2022.

* Pour les années antérieures, veuillez vous référer aux cahiers de l'Étude des crédits antérieurs.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : GESTION DU SYSTÈME CORRECTIONNEL - 03.01 - 03.02 - SERVICES CORRECTIONNELS

QUESTION 173 : Le nombre de places occupées pour chaque établissement de détention au 31 mars 2023; ventilation par condamné et prévenu.

ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION	PLACES OCCUPÉES ¹	
	Condamnés	Prévenus
Amos	53	146
Baie-Comeau	24	28
Hull	85	111
Leclerc de Laval	78	94
Montréal	434	759
New Carlisle	31	46
Percé	36	1
Québec (secteur féminin)	26	19
Québec (secteur masculin)	223	306
Rimouski	58	52
Rivière-des-Prairies	44	405
Roberval	121	95
Sept-Îles	9	13
Sherbrooke	105	129
Sorel-Tracy	123	211
St-Jérôme	208	187
Trois-Rivières	103	115

¹ Le nombre de places occupées correspond au nombre de personnes présentes excluant les peines discontinues. Au 31 janvier 2023.

Question **167**

Le nombre de places occupées pour chaque centre de détention, au 31 mars 2024, ventilation par condamné et prévenu.

ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION	PLACES OCCUPÉES ¹	
	Condamnés	Prévenus
Amos	43	172
Baie-Comeau	28	25
Hull	98	132
Leclerc de Laval	91	117
Montréal	517	825
New Carlisle	40	36
Percé	42	0
Québec (secteur féminin)	16	25
Québec (secteur masculin)	248	360
Rimouski	50	66
Rivière-des-Prairies	80	434
Roberval	142	114
Saint-Jérôme	207	183
Sept-Îles	11	17
Sherbrooke	117	140
Sorel-Tracy	112	247
Trois-Rivières	137	121

¹ Le nombre de places occupées correspond au nombre de personnes présentes excluant les peines discontinues.
Au 31 janvier 2024.

Question **178**

Le nombre de places occupées pour chaque centre de détention, au 31 mars 2025, ventilation par condamné et prévenu.

ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION	PLACES OCCUPÉES ¹	
	Condamnés	Prévenus
Amos	19 %	81 %
Baie-Comeau	50 %	50 %
Hull	43 %	57 %
Leclerc de Laval ²	46 %	54 %
Montréal	41 %	59 %
New Carlisle	54 %	46 %
Percé	100 %	0 %
Québec (secteur féminin) ³	0 %	0 %
Québec (secteur masculin)	41 %	59 %
Rimouski	46 %	54 %
Rivière-des-Prairies	7 %	93 %
Roberval	47 %	53 %
Saint-Jérôme	50 %	50 %
Sept-Îles	39 %	61 %
Sherbrooke	50 %	50 %
Sorel-Tracy	27 %	73 %
Trois-Rivières	51 %	49 %

¹ Le pourcentage de places occupées correspond au nombre de personnes présentes excluant les peines discontinues.

² L'EDLL accueille les femmes condamnées de l'EDQ depuis le 22 janvier 2025.

³ L'EDQ (secteur féminin) a été temporairement fermé en date du 22 janvier 2025.

*Les données des places occupées par établissement de détention ne peuvent être rendues disponibles car le croisement avec d'autres informations pourrait révéler des détails sensibles d'un point de vue sécuritaire.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : GESTION DU SYSTÈME CORRECTIONNEL - 03.01 - 03.02 - SERVICES CORRECTIONNELS

QUESTION 99 : La capacité d'accueil opérationnelle et la capacité totale, le taux d'occupation, les coûts per diem, les dépenses et les crédits alloués pour chaque établissement de détention pour la période 2019-2020.

ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION	CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE MOYENNE ¹	CAPACITÉ DISPONIBLE MOYENNE ²	POPULATION MOYENNE QUOTIDIENNE ³	TAUX D'OCCUPATION ⁴	COÛT/JOUR ⁵ (\$)	DÉPENSES RÉELLES ⁶ (k\$)
Amos	173	196	174	89 %	684	43 533
Baie-Comeau	94	107	51	47 %	379	7 034
Hull	204	232	197	85 %	266	19 250
Leclerc de Laval	322	366	198	54 %	390	28 234
Montréal	1 234	1 402	1 203	86 %	217	95 555
New Carlisle et Havre-Aubert	84	95	73	77 %	330	8 813
Percé	40	46	41	90 %	429	6 516
Québec (hommes et femmes)	585	665	576	87 %	292	61 606
Rimouski	103	118	104	88 %	315	11 964
Rivière-des-Prairies	425	482	429	89 %	354	55 553
Roberval	216	246	177	72 %	451	29 300
Sept-Îles	48	55	38	70 %	1 244	17 422
Sherbrooke	250	284	243	86 %	230	20 450
Sorel-Tracy	239	272	228	84 %	529	44 174
St-Jérôme	348	396	396	100 %	243	35 228
Trois-Rivières	234	266	220	83 %	244	19 592

¹ La capacité opérationnelle moyenne correspond à 88 % de la capacité disponible moyenne.

² La capacité disponible moyenne correspond à la capacité réelle moyenne moins les places fermées du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

³ Population moyenne quotidienne en institution du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

⁴ Taux d'occupation = Population moyenne quotidienne / capacité disponible moyenne.

⁵ Coût/jour: = Dépenses probables / Nombre de jours-séjours (population moyenne quotidienne x 366 jours).

⁶ Dépenses réelles au 31 mars 2020.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : GESTION DU SYSTÈME CORRECTIONNEL - 03.01 - 03.02 - SERVICES CORRECTIONNELS

QUESTION 133 : La capacité d'accueil opérationnelle et la capacité totale, le taux d'occupation, les coûts per diem, les dépenses et les crédits alloués pour chaque établissement de détention pour la période 2020-2021.

ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION	CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE MOYENNE ¹	CAPACITÉ DISPONIBLE MOYENNE ²	POPULATION MOYENNE QUOTIDIENNE ³	TAUX D'OCCUPATION ⁴	COÛT/JOUR ⁵ (\$)	DÉPENSES RÉELLES ⁶ (k\$)
Amos	194	220	169	77 %	509	31 472
Baie-Comeau	86	98	34	34 %	601	7 415
Hull	204	232	158	68 %	331	19 110
Leclerc de Laval	322	366	150	41 %	580	31 805
Montréal	1 234	1 402	912	65 %	310	103 258
New Carlisle et Havre-Aubert	87	99	55	55 %	435	8 707
Percé	40	46	28	60 %	633	6 386
Québec (hommes et femmes)	585	665	500	75 %	331	60 414
Rimouski	106	121	77	64 %	414	11 686
Rivière-des-Prairies	420	477	432	90 %	333	52 498
Roberval	216	246	165	67 %	495	29 741
Sept-Îles	48	55	31	56 %	1 472	16 579
Sherbrooke	222	252	171	68 %	329	20 535
Sorel-Tracy	272	309	231	75 %	520	43 924
St-Jérôme	348	396	303	77 %	315	34 893
Trois-Rivières	234	266	193	73 %	291	20 489

¹ La capacité opérationnelle moyenne correspond à 88 % de la capacité disponible moyenne.

² La capacité disponible moyenne correspond à la capacité réelle moyenne moins les places fermées du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (projection en date de février 2021).

³ Population moyenne quotidienne en institution du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (projection en date de février 2021).

⁴ Taux d'occupation = Population moyenne quotidienne / capacité disponible moyenne.

⁵ Coût/jour: = Dépenses probables / Nombre de jours-séjours (population moyenne quotidienne x 365 jours).

⁶ Les dépenses probables sont une projection au 30 novembre 2020.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : GESTION DU SYSTÈME CORRECTIONNEL - 03.01 - 03.02 - SERVICES CORRECTIONNELS

QUESTION 167 : La capacité d'accueil opérationnelle et la capacité totale, le taux d'occupation, les coûts per diem, les dépenses et les crédits alloués pour chaque établissement de détention pour la période 2021-2022.

ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION	CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE MOYENNE ¹	CAPACITÉ DISPONIBLE MOYENNE ²	POPULATION MOYENNE QUOTIDIENNE ³	TAUX D'OCCUPATION ⁴	COÛT/JOUR ⁵ (\$)	DÉPENSES RÉELLES ⁶ (k\$)
Amos	195	222	182	82 %	503	33 433
Baie-Comeau	35	41	37	90 %	483	6 525
Hull	188	213	169	79 %	325	20 028
Leclerc de Laval	322	366	176	48 %	518	33 282
Montréal	1 234	1 402	958	68 %	311	108 749
New Carlisle et Havre-Aubert	87	99	65	66 %	385	9 131
Percé	40	46	33	72 %	548	6 595
Québec (hommes et femmes)	585	665	541	81 %	316	62 364
Rimouski	106	121	87	72 %	404	12 836
Rivière-des-Prairies	420	477	403	84 %	356	52 294
Roberval	216	246	186	76 %	456	30 968
Sept-Îles	48	55	32	58 %	1 463	17 090
Sherbrooke	222	252	211	84 %	268	20 677
Sorel-Tracy	304	345	304	88 %	415	46 097
St-Jérôme	348	396	348	88 %	285	36 167
Trois-Rivières	234	266	208	78 %	289	21 928

¹ La capacité opérationnelle moyenne correspond à 88 % de la capacité disponible moyenne.

² La capacité disponible moyenne correspond à la capacité réelle moyenne moins les places fermées du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 (projection en date de février 2022).

³ Population moyenne quotidienne en institution du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 (projection en date de février 2022).

⁴ Taux d'occupation = Population moyenne quotidienne / capacité disponible moyenne.

⁵ Coût/jour: = Dépenses probables / Nombre de jours-séjours (population moyenne quotidienne x 365 jours).

⁶ Les dépenses probables sont une projection au 30 novembre 2021.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : GESTION DU SYSTÈME CORRECTIONNEL - 03.01 - 03.02 - SERVICES CORRECTIONNELS

QUESTION 174 : Le nombre de places disponibles, pour chaque centre de détention, au 31 mars 2023, ventilé par condamné et prévenu¹.

Établissements de détention	Capacité disponible (places disponibles)
Amos	224
Baie-Comeau	54
Hull	232
Leclerc de Laval	365
Montréal	1402
New Carlisle & Havre-Aubert	99
Percé	46
Québec (secteur féminin)	57
Québec (secteur masculin)	608
Rimouski	121
Rivière-des-Prairies	477
Roberval	276
Sept-Îles	34
Sherbrooke	252
Sorel-Tracy	345
St-Jérôme	396
Trois-Rivières	266

Au 28 février 2023

¹ Les places disponibles ne sont pas spécifiquement attribuées en fonction du statut prévenu/condamné

Question **168**

Le nombre de places disponibles, pour chaque centre de détention, au 31 mars 2024, ventilé par condamné et prévenu.

Établissements de détention	Capacité disponible (places disponibles ¹)
Amos	224
Baie-Comeau	54
Hull	232
Leclerc de Laval	365
Montréal	1 400
New Carlisle & Havre-Aubert	99
Percé	46
Québec (secteur féminin)	57
Québec (secteur masculin)	608
Rimouski	121
Rivière-des-Prairies	541
Roberval	276
Saint-Jérôme	360
Sept-Îles	34
Sherbrooke	263
Sorel-Tracy	345
Trois-Rivières	266

¹ Les places disponibles ne sont pas spécifiquement attribuées en fonction du statut prévenu/condamné
Au 31 janvier 2024.

Question **179**

Le nombre de places disponibles, pour chaque centre de détention, au 31 mars 2025, ventilé par condamné et prévenu.

Établissements de détention	Capacité disponible (places disponibles ¹)
Amos	224
Baie-Comeau	58
Hull	232
Leclerc de Laval	519
Montréal	1 459
New Carlisle & Havre-Aubert	95
Percé	44
Québec (secteur féminin) ²	57
Québec (secteur masculin)	704
Rimouski	121
Rivière-des-Prairies	541
Roberval	276
Saint-Jérôme	396
Sept-Îles	49
Sherbrooke	316
Sorel-Tracy	295
Trois-Rivières	316

¹ Les places disponibles ne sont pas spécifiquement attribuées en fonction du statut prévenu/condamné.

² Les personnes incarcérées au secteur féminin de l'Établissement de détention de Québec ont été relocalisées temporairement en date du 22 janvier 2025. Au 31 janvier 2025.